

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA CRÉATION D'EMPLOIS ET L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité de l'ordre spécial édicté plus tôt aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Benson), appuyé par le président du Conseil privé (M. MacEachen), propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire annoncer certaines mesures destinées à répondre aux problèmes actuels de l'économie canadienne et à soutenir et à renforcer la croissance actuelle de la production et de l'emploi. En ce qui concerne la production, l'emploi et les prix, l'économie suit la voie que j'avais prévue lorsque j'ai présenté mon budget de juin, avant l'annonce des mesures économiques prises par les États-Unis en août dernier. Les nouvelles décourageantes concernent le chômage: elles sont très décevantes. J'avais déclaré à la Chambre que je comptais voir le chômage diminuer durant la seconde moitié de l'année, mais la vérité brutale est que le chiffre de septembre est supérieur de trois dixièmes de point à celui atteint il y a un an. Je ne cherche nullement à minimiser la gravité de la chose.

La production s'accroît vigoureusement. Le taux annuel de sa croissance a été de 2.3 p. 100 durant la première moitié de 1970, de 3.5 p. 100 durant la seconde moitié de l'année. Elle s'est ensuite accélérée pendant le premier semestre de cette année et a atteint 6.2 p. 100. Pendant le deuxième trimestre, la production a progressé au taux de 8.5 p. 100 par an. La forte augmentation enregistrée par l'indice de la production industrielle en août confirme que cette allure se maintient. Telle est donc l'évolution récente de la production réelle, abstraction faite de toute variation de valeur attribuable aux mouvements des prix.

La demande intérieure a augmenté en même temps que la production. Les dépenses de consommation vont de l'avant à un rythme très soutenu qui a été atteint dans un délai plus court que celui que nous avions prévu. La reprise, très marquée durant le deuxième trimestre, se répartit sur toute la gamme des biens et services.

Les immobilisations en machines et en installations ont progressé d'une façon vigoureuse durant le deuxième trimestre, après avoir fortement ralenti pendant le premier. L'activité de ce secteur durant cette période a été beaucoup plus grande que je ne m'y attendais.

En ce qui concerne la construction domiciliaire, cette année-ci est la meilleure que nous ayons jamais eue. En septembre, les mises en chantier correspondent à un taux annuel d'environ 260,000 unités, contre 191,000 en 1970. Nous sommes donc en bonne voie d'atteindre cette année un nombre de logements construits qui dépassera d'au moins un cinquième celui de l'an dernier.

L'augmentation de l'emploi est à peu près conforme aux prévisions. L'économie compte environ 200,000 emplois de plus que l'an dernier. Si ce n'était de l'accroissement, bien accueilli, de la productivité, qui survient toujours à ce stade d'une période d'expansion, le nombre des nouveaux emplois aurait été encore plus élevé.

[M. l'Orateur.]

L'indice du coût de la vie dévoilé hier indique une baisse pour le mois de septembre. L'indice dépasse d'environ 3.5 p. 100 celui de septembre dernier. D'après les chiffres publiés hier, les prix de gros ont également baissé en septembre et sont maintenant supérieurs de 2.5 p. 100 à ceux atteints il y a un an. Nous aimerions bien connaître une performance encore plus satisfaisante des prix mais les résultats obtenus, et surtout les tendances les plus récentes, sont encourageantes. A cet égard, nous sommes encore à l'avant-garde des pays industrialisés.

Notre taux de chômage ne découle pas d'un manque de croissance de l'emploi. La croissance de l'emploi a largement marché de pair avec la croissance d'une économie de plus en plus productive, comme je l'ai dit. L'étude des chiffres de septembre nous permet de constater pour la première fois certains effets des mesures américaines sur l'économie canadienne.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Soyez honnête.

L'hon. M. Benson: Mais le fait dominant qui explique les augmentations du taux de chômage, c'est la proportion accrue des Canadiens en âge de travailler qui ont un emploi ou qui se disent être sans emploi et chercher du travail. Cette proportion, appelée en langage technique «taux de participation de la population active», était plus élevée durant les trois derniers trimestres qu'elle ne l'a jamais été depuis que l'on collecte des données statistiques sur la population active. A ma connaissance personnelle, ni au gouvernement, ni dans le monde des affaires ni dans les universités, n'avait prédit un tel phénomène.

L'explication est sans doute complexe. Ceux qui sont comptés comme chômeurs comprennent les hommes et femmes qui ont perdu leur emploi régulier, les jeunes de 14 ans et plus qui ont décidé de ne pas retourner aux études, les étudiants du secondaire qui, au moins pour le présent, ont cessé de suivre leurs cours, les femmes qui ont décidé de chercher un emploi, un grand nombre de personnes qui cherchent du travail à temps partiel, des personnes qui touchent des prestations de l'assurance-chômage et d'autres qui n'en touchent pas, et des personnes qui touchent des prestations de bien-être social et d'autres qui n'en touchent pas. Je n'essayerai pas maintenant d'expliquer la composition de ce groupe de chômeurs dont plusieurs éprouvent de graves difficultés. Les députés peuvent être assurés que le gouvernement fait tout le possible pour acquérir une connaissance complète des différents aspects du chômage au Canada. Tel n'est pas mon but aujourd'hui. Je veux aborder le problème d'une façon pratique.

Dans les semaines qui ont suivi la mi-août, je me suis rendu compte qu'il existe un sentiment croissant d'inquiétude dans le monde économique qui provient de l'état instable du système des échanges et des paiements internationaux ainsi que de l'incertitude concernant la durée d'application des mesures économiques américaines et l'importance de leur impact sur l'économie canadienne. Ce souci menace d'affaiblir notre expansion économique. Le gouvernement a contribué et contribuera par tous les moyens à sa disposition au rétablissement de la stabilité internationale.

J'aimerais proposer aujourd'hui à la Chambre des mesures qui visent à renforcer l'expansion économique et à fournir des emplois aux Canadiens qui veulent travailler mais qui n'ont rien à faire.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: D'abord, je désire proposer une série de mesures engageant des dépenses destinées à atténuer la situation du chômage au cours de l'hiver qui s'en vient et des mois qui suivront. Au moyen de ce programme nous allons unir nos moyens à ceux de l'industrie, des gouvernements provinciaux, des municipalités et des groupements privés actifs en vue de créer des emplois, d'augmenter les compétences de notre population active et de promouvoir la croissance économique. Le programme, qui se décompose en cinq parties, est conçu de façon à créer de l'embauche rapidement, efficacement et utilement pour les travailleurs des régions où les besoins se font le plus sentir. Il apportera des avantages à toutes les catégories de chômeurs et aura un effet à long terme sans perturber notre économie à court terme.

• (8.10 p.m.)

La première partie comporte un programme d'initiatives locales en vertu duquel le gouvernement accordera 50 millions aux municipalités et à leurs organismes et 50 millions également aux organisations communautaires et autres groupements organisés afin de financer des travaux où le taux de main-d'œuvre est élevé.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: Nous demanderons à ces organismes et groupements de présenter des projets valables qui créeront sans délai des emplois pour les chômeurs. Nous envisageons de tenir immédiatement des consultations avec les gouvernements provinciaux afin de mettre sur pied un mécanisme leur permettant d'approuver les projets d'intérêt municipal. Des arrangements appropriés seront faits en ce qui concerne les deux Territoires. Des comités régionaux seront créés pour consulter les groupements d'intérêt local qui se chargeront de mettre en route des projets communautaires. Ce programme est placé sous la direction de mon collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang).

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Sabotage!

L'hon. M. Benson: Deuxièmement, nous proposons de mettre en place un nouveau programme de formation en cours d'emploi doté de 20 millions. Il sera orienté spécialement vers les jeunes chômeurs qui ne sont pas admissibles aux programmes actuels de formation de la main-d'œuvre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: Nous collaborerons étroitement avec l'industrie dans la mise en œuvre de ce programme. De plus, 15 millions seront attribués à l'extension de notre programme actuel de formation de la main-d'œuvre du Canada. Le programme de formation en cours d'emploi est conçu de façon à encourager les employeurs à se préparer pour une future expansion économique et à assurer aux stagiaires l'acquisition de compétences sérieuses qui leur permettront d'augmenter leur niveau de vie et les aideront à profiter des nouvelles occasions d'emploi.

L'hon. M. Hees: Autant de choses que vous refusez de faire depuis des mois. La vérité choque, n'est-ce pas?

L'hon. M. Benson: Nous avons conçu ce programme assez souplement . . .

Une voix: En effet . . .

L'hon. M. Benson: . . . pour comprendre une grande diversité d'employeurs; nous aiderons à financer le programme par des stimulants fiscaux ou des paiements directs aux employeurs. Le stimulant fiscal revêtira la forme d'un amortissement au rythme de 150 p. 100 des frais réels engagés par une entreprise aux fins de programmes de formation. Aux employeurs qui trouveront que cette forme d'aide leur convient mieux, nous verserons directement une subvention d'une valeur équivalente. D'autres détails au sujet de cette aide seront annoncés plus tard. Les programmes de formation seront également confiés au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, l'opposition peut trouver le chômage amusant, mais pas moi.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Nous trouvons toute la situation très sombre.

M. Horner: C'est le gouvernement qui l'a provoquée.

M. l'Orateur: Pouvons-nous revenir à l'ordre?

L'hon. M. Hees: C'est le repentir du moribond!

L'hon. M. Benson: Troisièmement, nous nous proposons de créer un programme spécial de prêts doté d'un crédit de 160 millions. Ce programme nouveau et amélioré est destiné aux provinces et à leurs municipalités afin de financer d'autres projets en immobilisations générateurs d'emplois. Un programme un peu analogue, annoncé en décembre dernier, a connu beaucoup de succès. Il a permis de financer des voies de communication de première importance et des projets communautaires dans l'ensemble du Canada et de créer ainsi plusieurs milliers d'emplois. Afin de concentrer l'effort de création d'emplois dans les mois qui viennent, nous avons ajouté un important stimulant financier: les provinces et les municipalités bénéficieront d'une remise de \$3 pour chaque \$4 de frais de main-d'œuvre engagés sur place d'ici au 31 mai 1972.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: C'est le programme des travaux d'hiver que vous aviez l'habitude de refuser.

Une voix: Les bon vieux travaux d'hiver qui nous reviennent.

L'hon. M. Benson: Ce stimulant couvrira une partie importante du coût total de la plupart des projets financés en vertu de ce programme. Nous allons consulter les provinces au plus tôt en vue de la mise en œuvre immédiate de ce programme. On étudiera la manière dont le programme pourra être appliqué aux Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Ce programme de prêts pour des travaux en immobilisations doit prendre fin le 31 mars 1973.

Quatrièmement, le ministre des Travaux publics et d'autres ministères et organismes du gouvernement lanceront un programme fédéral de travaux à forte concentration de main-d'œuvre et de travaux de construction. Ce programme de 80 millions couvrira une gamme étendue de travaux d'entretien et d'amélioration. Il comportera, par

exemple, des modifications et des améliorations aux édifices fédéraux et aux installations destinées au transport, des projets concernant l'aménagement des forêts et des parcs, l'agrandissement et la modernisation de diverses installations fédérales. En outre, je désire annoncer qu'un montant spécial de 10 millions sera consacré cette année à des prêts destinés à la construction de bâtiments d'exposition polyvalents. L'exécution de ce programme sera confiée à mon collègue le ministre de l'Agriculture (M. Olson).

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Il est un peu mieux, mais pas beaucoup plus.

Une voix: Nous sommes désespérés.

L'hon. M. Benson: Là encore, le critère que nous appliquerons à ces projets visera la création d'un nombre maximal d'emplois, une mise en œuvre rapide et la concentration dans les régions où le chômage sévit le plus gravement.

Enfin, mon collègue, le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, accélérera l'octroi de prêts de 113 millions pour financer la construction de logements subventionnés, de maisons familiales, de résidences d'étudiants, d'usines de traitement des eaux usées et des projets de remembrement parcellaires. Ces prêts seront consentis avant la fin de l'année plutôt qu'en 1972. Mes collègues chargés des différentes parties de ce programme d'ensemble communiqueront très bientôt d'autres détails à la Chambre.

Dans notre économie, c'est le secteur des sociétés qui est frappé le plus durement par les effets défavorables de la surtaxe américaine sur les importations et la menace d'autres mesures américaines, qui s'ajoutent à l'appréciation du dollar canadien. Si, dans notre économie, le secteur industriel devient faible et chancelant, il est alors impossible d'obtenir une progression soutenue du nombre des nouveaux emplois. Je propose donc une réduction importante de l'impôt sur les sociétés.

Des voix: Bravo!

Une voix: Nous avons préconisé cela il y a trois ans.

Une voix: Cela va aider les pauvres.

L'hon. M. Benson: La réduction a été conçue de façon à fournir aux entreprises canadiennes le maximum de jeu devant les difficultés spéciales qu'elles doivent affronter et leur permettre ainsi de tirer parti des occasions qui se présenteront à elles dans une économie en croissance.

Une voix: Quelle économie en croissance?

L'hon. M. Benson: Je propose qu'à compter du 1^{er} juillet 1971 et jusqu'à la fin de 1972, l'impôt fédéral sur les sociétés canadiennes soit réduit de 7 p. 100. Le coût total de cette réduction sera supporté par le gouvernement fédéral. Ce changement, en s'ajoutant à la suppression de la surtaxe de 3 p. 100, porte à 10 p. 100 la réduction réelle des impôts sur les sociétés depuis le 1^{er} juillet dernier.

• (8.20 p.m.)

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: A mon avis, c'est l'aide apportée au secteur privé en vue de lui permettre de créer plus d'emplois qui constitue, dans les circonstances actuelles, la

[L'hon. M. Benson.]

façon la plus efficace de rendre service à tous les Canadiens. J'ai déclaré, monsieur l'Orateur, que le rythme des dépenses de consommation est favorable. Néanmoins, le gouvernement estime qu'il doit faire tout son possible pour ranimer l'économie et provoquer une demande accrue de biens et de services. Je rappelle à la Chambre que les dépenses des particuliers équivalent aux deux tiers du revenu national et sont par conséquent le fondement de toute notre économie. C'est pourquoi je propose que l'impôt fédéral payable par les particuliers soit réduit, avec effet au 1^{er} juillet 1971, de 3 p. 100 au cours de la période qui prend fin le 31 décembre 1972.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: Cette proposition signifie qu'un bon nombre de contribuables bénéficieront de remboursements durant les mois d'hiver, que de nombreux contribuables paieront immédiatement moins d'impôt et que tous les contribuables paieront moins d'impôt en 1972. Je désire souligner que ce changement s'ajoute aux autres modifications importantes de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 1971 annoncées dans mon budget du 18 juin dernier. Depuis le 1^{er} juillet, la surtaxe de 3 p. 100 n'existe plus pour tous les Canadiens. En supprimant l'impôt payable sur un revenu imposable allant jusqu'à \$500, nous avons rayé 750,000 Canadiens des rôles d'impôt depuis le 1^{er} juillet. Et, depuis le 1^{er} janvier dernier, les paiements reçus au titre du supplément de revenu garanti sont exemptés. Et avec l'appui de la Chambre, les petits salariés jouiront d'un autre allègement, si nous réussissons à faire adopter le bill C-259.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, ni l'une ni l'autre des mesures fiscales que j'ai proposées ne réduiront les recettes des provinces provenant des impôts sur les sociétés ou sur le revenu des particuliers.

Les programmes de dépenses dont j'ai parlé sont conçus et seront exécutés de façon à produire des effets le plus tôt possible. On s'attend à ce que la réduction de l'impôt sur les sociétés diminue les recettes fédérales de 160 millions dans l'année financière 1971-1972 et de 175 millions dans l'année financière 1972-1973. La réduction de l'impôt sur les particuliers diminuera les revenus du gouvernement de 125 millions pour l'année financière 1971-1972 et de 225 millions pour l'année financière 1972-1973.

Ces modifications, qui s'ajoutent à celles qui se sont produites depuis mon budget de juin, laissent prévoir un déficit budgétaire d'un milliard de dollars dans l'année financière 1971-1972, découlant de recettes au montant de 13,580 millions comparativement à des dépenses de 14,580 millions. J'estime maintenant à \$1,600 millions les besoins non budgétaires. Les besoins de trésorerie pour l'année financière courante, sans parler des montants nécessaires au financement des transactions sur le change ni des montants qui en proviennent, formeront donc un total de 2,600 millions.

Avant de terminer, j'aimerais résumer l'ensemble du programme que j'ai proposé aujourd'hui. Le coût total des mesures touchant les dépenses et les réductions des impôts s'élèvera à 1,070 millions. L'effet sur le produit national brut du Canada sera sensible. Ce qui importe surtout, c'est que l'effet de multiplication de ces programmes provoquera la création d'un grand nombre de nouveaux emplois pour les Canadiens. L'économie est forte et elle progresse. Les mesures que j'ai proposées aujourd'hui sont destinées à la maintenir dans cette direction.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: Avec la permission de la Chambre, monsieur l'Orateur, je voudrais déposer un avis de motion des voies et moyens à l'égard des modifications fiscales.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre est-il autorisé à déposer ce document? La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en entendant les applaudissements il y a un instant, je me demandais ce que cela me rappelait. Cela me rappelait les applaudissements que ces mêmes députés ont accordés au ministre des Finances (M. Benson), lorsqu'il a présenté son budget au mois de juin. A présent, ils applaudissent . . .

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: . . . avec une égale ferveur lorsque le ministre essaie de rattraper les erreurs du budget de juin. D'ici quelques minutes, je présenterai des remarques au sujet des mesures spécifiques proposées par le ministre. Peut-être va-t-on penser qu'il n'est pas très charitable de ma part de commencer en évoquant le passé précisément un soir où le ministre fait des efforts aussi vigoureux. Mais sans tenir compte de ce volte-face honteux, il s'agit des mêmes personnages, du même vieux gouvernement.

Et c'est le même gouvernement qui, jour après jour, semaine après semaine, a refusé de nous dire quelles tendances économiques il prévoyait. C'est le même gouvernement qui, refusant de nous donner ses prévisions, disait qu'il était sûr que tout allait toujours s'arranger. C'est le même gouvernement dont les décisions passées se voient maintenant révélées par le ministre lui-même comme étant inefficaces, déplacées et inadaptées aux besoins du pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas dire que le gouvernement est un groupe de cancre économiques incompétents et maladroits, car dans la situation actuelle du pays, je n'ai guère envie de me montrer à ce point charitable.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il me suffira de dire que la politique de ce gouvernement a subi des échecs dans chaque secteur économique, à un point tel que, cet après-midi, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), qui essayait de défendre sa politique, les erreurs de sa politique de développement régional, a dû se réfugier derrière les faiblesses de l'économie nationale. Pourtant, monsieur l'Orateur, ce ne sont pas les politiques du ministre qui sont déficientes, mais l'économie générale du pays!

• (8.30 p.m.)

L'hon. M. Marchand: Soyons sérieux, s'il vous plaît.

L'hon. M. Stanfield: J'ai écouté le ministre des Finances et j'essaie, monsieur l'Orateur, de comprendre quelque chose au chahut que font les énergumènes d'en face.

L'hon. M. Hees: Ce sont des gens très grossiers.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, quels que soient les autres points que les propos du ministre ont

servi à prouver, la déclaration qu'il vient juste de faire constitue l'aveu sans équivoque que la politique gouvernementale était erronée aussi bien au cours des six derniers mois que de l'année écoulée, et elle prouve que nous avons raison.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Pierre nous a dit que l'inflation avait été vaincue.

L'hon. M. Stanfield: Il a tellement tort qu'il est venu ce soir tout disposé à déboursier un million de dollars. Voilà qui prouve combien nous avons raison et combien il avait tort. Un million de dollars.

L'hon. M. Benson: Vous n'arrivez pas à distinguer entre un million et un milliard.

L'hon. M. Stanfield: Un milliard de dollars, monsieur l'Orateur. Je sais faire la distinction. Monsieur l'Orateur, je ne m'attends pas à ce que le ministre s'excuse. D'ailleurs, ce détail n'est pas important, mais nous avons entendu le gouvernement reconnaître son incompétence dans le domaine économique. Cela ne lui a pas été facile, considérant le temps qu'il a mis à faire cet aveu qui est venu d'un gouvernement pris à son propre piège. Il a avoué parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, mais nous l'avons entendu et c'est le seul compliment que je puis, sans réserves, lui faire ce soir.

Rien ne peut démontrer plus clairement l'insuffisance et l'inopportunité du budget que nous a présenté le ministre des Finances en juin. Les prédictions du ministre ont été fausses tout au long de l'année, monsieur l'Orateur. Des économistes de l'extérieur ont prédit une certaine croissance de l'économie, mais les économistes indépendants n'ont pas prédit une réduction importante du chômage au cours de l'année 1971 à la suite des politiques fiscales que le ministre avait incluses dans son budget de juin. Le ministre ne peut le nier, il le sait très bien, monsieur l'Orateur.

En me fondant sur l'opinion des économistes indépendants, j'avais prédit plus tôt cette année que le taux de chômage désaisonnalisé ne serait malheureusement pas inférieur à 6 p. 100 en 1971. Le ministre s'est moqué de moi. Il m'a tourné en ridicule, monsieur l'Orateur.

On nous donne maintenant de piètres explications au sujet d'une augmentation soudaine de la population active, d'un accroissement de la population active. Les résultats qu'a obtenus le gouvernement n'ont jamais rejoint les prédictions qu'avait faites depuis longtemps le Conseil économique, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Pierre nous a dit que l'inflation était battue.

M. Guay (Saint-Boniface): Comment trouvez-vous l'eau lourde là-bas, Bob?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: C'est parfait.

L'hon. M. Ricard: Il serait préférable que vous ayez du plomb dans la tête.

L'hon. M. Stanfield: Je sais que j'ai raison, surtout lorsque j'entends de telles remarques provenant d'en face.

L'hon. M. Ricard: Vous avez un trou dans la tête, c'est pourquoi vous êtes léger.